



# Essential for Life Plus

## Quoi ?

Il s'agit d'un produit destiné aux assurances de groupe. Ce produit offre l'**hybridité** entre la branche 21 et la branche 23, de même que la **flexibilité** nécessaire pour faire face aux défis liés à l'environnement actuel des taux d'intérêts faibles observés sur les marchés financiers.

## Pour qui ?

Pour les salariés et dirigeants indépendants.

## Pourquoi ?

Le taux des OLO ne cesse de diminuer pour atteindre un niveau historiquement bas.

- Mais selon la loi relative aux pensions complémentaires, l'employeur doit garantir un rendement minimum de 1,75% \* au profit des travailleurs salariés, sur les contributions patronales (pour les engagements de pension de type Contributions Définies).



**Essential for Life Plus, un produit qui offre la flexibilité nécessaire à l'employeur pour gérer son plan en fonction de ses besoins et de l'évolution des marchés financiers.**

- Produit d'assurance de groupe en contributions définies
- Financement uniquement par des contributions patronales
- Gestion en capitalisation collective

## Les points forts de Essential for Life Plus

### ✓ Retraite

#### → HYBRIDITE :

possibilité de combiner la branche 21 (taux d'intérêt garanti) et la branche 23 (1 fonds à choisir parmi les 5 fonds d'investissement proposés, chacun ayant une exposition plus ou moins grande d'actions en fonction de l'appétit au risque du client).

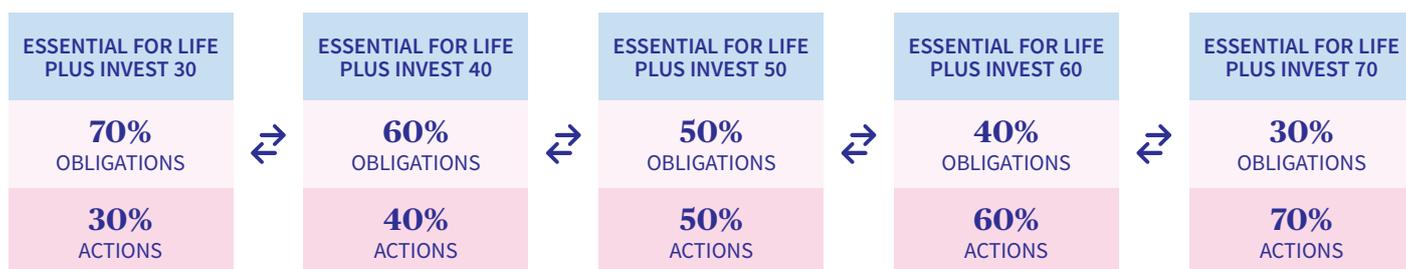
#### → FLEXIBILITE :

- en cours de contrat, possibilité d'opter pour un autre type de fonds d'investissement proposé
- en cours de contrat, possibilité de transférer une partie des réserves de la branche 23 vers la branche 21\*\*
- en cours de contrat, possibilité de modifier la répartition des dotations patronales entre la branche 21 et la branche 23\*\*

\* : 2019- taux publié chaque année sur le site de la FSMA

\*\* : Moyennant le respect des procédures prévues par la loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires (pour les travailleurs sous contrat de travail).

## Illustration des 5 fonds d'investissement proposés en branche 23 et de la flexibilité :



### → RESERVE LIBRE :

possibilité de constituer une « réserve libre ». Elle peut être utilisée notamment pour apurer l'insuffisance de la garantie de rendement légale ou attribuer un rendement complémentaire. Elle est alimentée une fois par an, lors du renouvellement du plan de pension, en fonction de la performance réalisée.

### → INVESTISSEMENT DURABLE :

les fonds d'investissement sélectionnés permettent de combiner rendement et engagement social. Outre les critères financiers traditionnels, ces fonds tiennent compte de critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance.

### ✓ Couverture décès

Possibilité d'adjoindre une couverture décès complémentaire.

### ✓ Garantie exonération des primes en cas d'incapacité de travail

Avec cette garantie, la compagnie effectue, à la place du client, le paiement des contributions en proportion du taux d'invalidité reconnu. Le produit peut également être complété par le versement d'une rente en cas d'incapacité de travail.

La branche 21 (obligation de résultat) offre une sécurité aux clients grâce au taux d'intérêt garanti.

La branche 23 (obligation de moyens) permet aux clients d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé tout en acceptant les risques qui y sont liés.

La branche 23, une grande flexibilité de gestion et une adaptation rapide aux évolutions des marchés financiers...

## DE NOMBREUX AVANTAGES EN BRANCHE 23 :

### → PERFORMANCE :

potentiel de rendement plus élevé qu'en branche 21, performance grâce à une allocation d'actifs diversifiée et dynamique.

### → GESTION DU RISQUE :

différents profils de risque, diminution du risque via des primes régulières.

### → FLEXIBILITE :

gestion active et dynamique des actifs financiers.

### → DIVERSIFICATION :

possibilité d'investir dans des actifs autres que les obligations d'état (actions, immobilier, ...)

→ atténue les risques de perte liés à l'évolution des marchés.

## AXA met son expertise à votre service...

AXA Belgium : entité du Groupe AXA, avec une forte expertise dans la gestion des assurances de groupe. Acteur majeur de l'assurance vie.

